

Commission Territoriale Restreinte d'organisation des Compétitions

PS/LC - 172/2023

Procès verbal COC RESTREINTE 2023/2024 n°6

REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Réunion effectuée par voie informatique. Participants: C.MAHE - D.ROSAENZ SICARD - F.CHAMARE - A.MOREAU - T. COLAS - P.SIONNEAU

Anomalies constatées sur la journée du 11-12 novembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Recevant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION proposée	
Anomalies FDME							
D2FPL	LA BACONNIERE*ANDOUILLE	HBC PAYS DE LOIRON	Licenciée 6253057200060 (LA BACONNIERE) présent en tant que Joueur et Officiel non unique	règlements fédéraux: art 98.6.2 et 98,2	Pénalité financière (15€²)	avertissement	
U15MPL	DOMPIERRE*PAYS YONNAIS	LA ROCHE/Y VHB	Licence :6285039101285 (HBC DOMPIERROIS) officel hors Convention (val le 12 11)	règlements fédéraux: art 98.6.1	Pénalité financière (15€)	Pénalité financière (15€)	
Anomalies administratives							
FDME non communiquée dans les délais							
PNFPL	HBC SAUTRON	HBC BENET	Non communiquée le 13/11/2023 à 9h (pb import table) : absence de scan	règlements fédéraux (art 98.7) et régionaux (art 6)	Pénalité financière (20€)	avertissement	
CONCLUSION NON SAISIE à 30 jours (12/10)							
U20FPL	CHABOSSIÈRE OC	HBC DU HAVRE DE VIE	Saisie le 16/10/2023	Règlements fédéraux (art 93) et territoriaux (art 4.1)	Pénalité financière (20€²)	Avertissement	
D2FPL	CHABOSSIÈRE OC	PONT-CHATEAU HANDBALL					
U20FPL	L'HUISSERIE HB	ES LA SUZE HANDBALL					Saisie le 15/10/2023
D2FPL	OHB STE GEMMES 3	OMBREE D'ANJOU HANDBALL					Saisie le 18/10/2023
Pénalités sportives liées à l'arbitrage							
			néant				
Matches non joués							
D2FPL	OHB STE GEMMES 3	OMBREE D'ANJOU HB	forfait déclaré le. 09/11/2023	Règlements Fédéraux: art 104.2 / Règlements territoriaux: art 7	Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière minorée (110/2=55€)	
D1FPL	SAUMUR DOUE HB2	HBC LUCONNAIS	forfait déclaré le.10/11/2023		Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière (110€)	
D2FPL	GDE PRESQU'ILE HB	HANDBALL ORVAULT	forfait déclaré le 11/11		Pénalité sportive et financière (110€)	Pénalité sportive et financière (110€)	

Anomalies constatées sur la journée du 18-19 novembre 2023

Les clubs pénalisables sont inscrits en gras/souligné

Compétition	Club Receptant	Club Visiteur	Motif	référence	SANCTION ENCOURUE	SANCTION proposée
Anomalies FDME						
C-REGMPL	ST LOUIS DE CHAVAGNES EN PAILLERS	<u>CJ BOUGUENAI</u> S HANDBALL	Au moins 1 joueur (6244027101340) a déjà joué en N2M	Règlement particulier Coupe PDLL art 13,2	Pénalité sportive et financière (50€)	Pénalité sportive et financière (50) notifiée le 21-11
C-REGMPL	CHALLANS NOV HANDBALL	<u>ST NAZAIRE HB 2</u> - TRIGNAC	au moins 1 joueur (6244007101635 et 102672) a déjà joué au moins 1 match en N2M		Pénalité sportive et financière (50€)	Pénalité sportive et financière (50) notifiée le 21-11
Anomalies administratives						
FDME non communiquée dans les délais						
C-DEPMPL	<u>AS BRUFFIERE VHB</u>	GRAND LIEU SUD RETZ*ESL.PHB.MHC	non communiquée le 20/11 à 9h	règlements fédéraux: art 98.7	Pénalité financière (15€)	Avertissement
CONCLUSION NON SAISIE (délai 7 jours après publication des tirages =9/11)						
			néant			
Pénalités sportives liées à l'arbitrage						
			néant			
Matches non joués						
C-DEPFPL	US ECOMMOY 1	<u>BALLON*BONNETABLE</u>	forfait (7/11)	Règlements Fédéraux (art 104.2), territoriaux (art 7) règlement particulier de la Coupe (art 3 et 8.2)	Pénalité sportive et financière (110€ ²)	Pénalité sportive et financière (110€ ²)
C-DEPMPL	ASCED RIAILLE	<u>ENERGIE LE MAY</u>	forfait (10/11)		Pénalité sportive et financière (110€ ²)	Pénalité sportive et financière (110€ ²)
C-REGMPL	CA EVRON	<u>FANS HB LIGNE</u>	forfait (12/11)		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-REGFPL	POIRE*VIE ET YON	<u>CHALLANS NOV HANDBALL</u>	forfait (14/11)		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-REGFPL	<u>HBC MAMERS</u>	US LAVALLOISE HB	forfait (15/11)		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-REGMPL	POUZAUGES VENDEE HB 2	<u>ANGERS SCO HB 3</u>	forfait (17/11)		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-REGFPL	PONT DE CE*ANGERSLM	<u>CARQUEFOU HB</u>	forfait (18/11)		Pénalité sportive et financière (210€)	Pénalité sportive et financière (210€)
C-DEPFPL	<u>MULSANNE*ALLONNES</u>	VS FERTOIS	forfait suite erreur administrative		Pénalité sportive et financière minorée (110€/2)	Pénalité sportive et financière minorée (55€)
C-REGFPL	<u>ENTENTE CONNERRE VIBRAYE</u>		forfait déclaré avant tirage		Pénalité sportive et financière minorée (210€/2)	Pénalité sportive et financière minorée (105€)
C-REGFPL	<u>MONTREUIL* AVRILLE</u>		forfait déclaré avant tirage		Pénalité sportive et financière minorée (210€/2)	Pénalité sportive et financière minorée (105€)
C-DEPFPL	<u>ES COUERON</u>		forfait déclaré avant tirage		Pénalité sportive et financière minorée (110€/2)	Pénalité sportive et financière minorée (55€)
C-DEPFPL	<u>LA FERRIERE VHB</u>		forfait déclaré avant tirage		Pénalité sportive et financière minorée (110€/2)	Pénalité sportive et financière minorée (55€)
C-DEPFPL	<u>SC LASSAY LES CHATEAUX</u>		retrait déclaré avant 1/10		néant	néant

- Le club souligné est le club sanctionnable
² club déjà averti

Pierre SIONNEAU
Président COC